

Comité de
vigilance sur le
cannabis

Le présent rapport ne lie pas le ministère de la Santé et des Services sociaux et ne constitue pas ses orientations. Il représente l'opinion des membres du Comité de vigilance sur le cannabis. Son contenu n'engage que ses auteurs.

ÉDITION

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse :

www.msss.gouv.qc.ca section **Publications**.

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

Bibliothèque et Archives Canada, 2021

ISBN : 978-2-550-88923-6 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion du présent document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction partielle ou complète du document à des fins personnelles et non commerciales est permise, uniquement sur le territoire du Québec et à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2021

Ce document est une production du Comité de vigilance sur le cannabis.

Présidente du comité

D^{re} Julie Loslier, M.D., M. Sc., FRCPC, directrice de santé publique de la Montérégie, Professeure titulaire à la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke.

Vice-Présidente du comité

Mme Anne-Marie Lepage, M. Ed sous-ministre adjointe à l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Membres du comité

M. Serge Brochu, Ph. D. (psychologie) professeur émérite à l'École de criminologie de l'Université de Montréal et chercheur à l'Institut universitaire sur les dépendances.

M^{re} Julie Cousineau, LL.M., D.C.L., professeure adjointe de clinique au Département de médecine de famille et médecine d'urgence de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et professeure associée à la Faculté de droit à la même université.

M. Bertrand Malsch, Ph.D., M.B.A, LL.B., expert en comptabilité, professeur agrégé au Smith School of Business (Queen University), dont les travaux de recherche portent notamment sur l'audit financier, les systèmes de contrôle et la gouvernance d'entreprise.

Dr Réal Morin, médecin spécialiste en santé publique agissant comme conseiller scientifique à l'Institut national de santé publique du Québec.

Mme Catherine Paradis, Ph. D., sociologue experte en politiques relatives à l'alcool qui œuvre au Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS).

Dr Robert Perreault, psychiatre ayant une expérience significative dans le développement de politiques publiques qui œuvre actuellement à la Direction de santé publique de Montréal.

D^{re} Maude St-Onge, M.D., Ph.D., FRCPC, toxicologue et directrice du Centre antipoison du Québec, qui œuvre comme intensiviste et clinicienne-chercheure au CHU de Québec.

Mme Sandhia Vadlamudy, intervenante et gestionnaire d'expérience dans le domaine de la réduction des méfaits associés à l'usage de substances psychoactives, directrice générale de l'Association des intervenants en dépendance du Québec.

Mme Sylvie Vignet, mairesse de Rivière-du-Loup et vice-présidente du conseil d'administration du réseau québécois Villes et Villages en santé.

Coordonnatrice du comité

Mme Émilie Dansereau-Trahan, M.A., coordonnatrice du comité de vigilance sur le cannabis, agente de planification programmation et recherche, Direction de santé publique de la Montérégie.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Mandat et fonctionnement du comité de vigilance sur le cannabis	5
1. Contexte	5
2. Objectifs généraux du Comité de vigilance.....	5
3. Composition du Comité de vigilance	5
4. Règles de gouvernance et communications externes	6
5. Fonctionnement du Comité de vigilance	7
5.1. Procédures des rencontres	8
5.2. Prise de décision	8
5.3. Livrables	8
5.4. Budget du Comité de vigilance	8
Budget prévisionnel 2019-2020	9
Annexe 11	
Composition du comité de vigilance sur le cannabis	11

INTRODUCTION

La Loi prévoit le dépôt d'un rapport des activités du Comité de vigilance sur le cannabis (ci-après appelé le Comité) au plus tard le 30 septembre de chaque année. Le présent document présente le premier rapport déposé au ministère de la Santé et des Services sociaux (ci-après nommé le Ministre). La nomination des membres ayant eu lieu en août 2019, ce rapport fait état des éléments adoptés lors de la première rencontre du comité, laquelle s'est tenue le 20 septembre 2019.

DÉMARCHES VISANT LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ ET SA MISE EN ŒUVRE

Le Ministre a nommé la présidente et la vice-présidente le 3 avril 2019. Afin d'assurer une permanence aux travaux du comité et les préparatifs nécessaires au mandat, une coordonnatrice a été recrutée, avec une expertise significative en matière de cannabis. Les nominations des premiers membres ont été annoncées le 21 août 2019. Dès lors, une première rencontre a eu lieu pour démarrer les travaux. Cette rencontre s'est tenue à Montréal le 20 septembre 2019, et coïncidait avec la date à laquelle le Ministre nommait les membres qui viendraient compléter les compétences prévues par la Loi pour la composition du comité de vigilance.

Le tableau à l'Annexe 1 dresse un portrait des expertises des divers membres du Comité ainsi que le spectre des connaissances que leur nomination apporte aux travaux.

Lors de la première rencontre, le Comité a procédé à l'adoption de ses règles de fonctionnement et d'un projet de budget pour sa première année d'existence. Il s'est également assuré d'avoir un logo différent de celui du Ministère de la santé et des services sociaux afin d'identifier de manière distinctive ses productions. Le logo figurant sur le rapport a été retenu comme l'image corporative du Comité.

MANDAT ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE VIGILANCE SUR LE CANNABIS

Le mandat du comité tel qu’il figure ci-dessous a été adopté par les membres lors de la première réunion du 20 septembre 2019.

1. Contexte

Le 17 octobre 2018, le Canada devenait le premier pays membre du G7 à légaliser le cannabis à des fins non médicales. La Loi 45 confiait au Gouvernement du Canada la responsabilité de l’encadrement de la production, laissant aux provinces le mandat de réguler la distribution et la consommation. Au Québec, La *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant certaines dispositions en matière de sécurité routière* prévoit la mise sur pied d’un Comité de vigilance (CV), dont le mandat est de conseiller le Ministre sur toute question relative au cannabis (article 63).

Le Comité a été constitué par le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, monsieur Lionel Carmant, le 3 avril 2019. Dans la lettre de mandat qu’il adressait à la présidence et à la vice-présidence, le Ministre faisait appel à leurs capacités d’offrir, à l’aide du Comité, un éclairage précieux afin de conseiller le gouvernement sur plusieurs enjeux importants liés au cannabis.

La mise en place du Comité de vigilance sur le cannabis vise à soutenir l’atteinte des objectifs visés par la Loi, soit de prévenir la dépendance à cette substance, retarder l’âge de la première consommation, limiter les effets néfastes et potentialiser les effets positifs de la légalisation pour l’ensemble de la population.

2. Objectifs généraux du Comité de vigilance

- Donner des avis au Ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux sur toute question relative au cannabis;
- Évaluer l’application des mesures prévues par la loi et l’atteinte de leurs objectifs;
- Saisir le Ministre de tout phénomène émergent ou de toute autre question qui mérite l’attention ou une action du gouvernement et lui faire des recommandations;
- Effectuer tout autre mandat que le Ministre lui confie.

3. Composition du Comité de vigilance

Le Comité est composé de membres nommés par le Ministre, lesquels possèdent collectivement des compétences prévues dans la Loi, soit :

- Santé publique;
- Éducation;
- Toxicomanie;
- Intervention auprès des jeunes;
- Matière municipale;
- Sécurité publique;
- Gouvernance et éthique;

- Gestion des risques;
- Finances et vérification.

4. Règles de gouvernance et communications externes

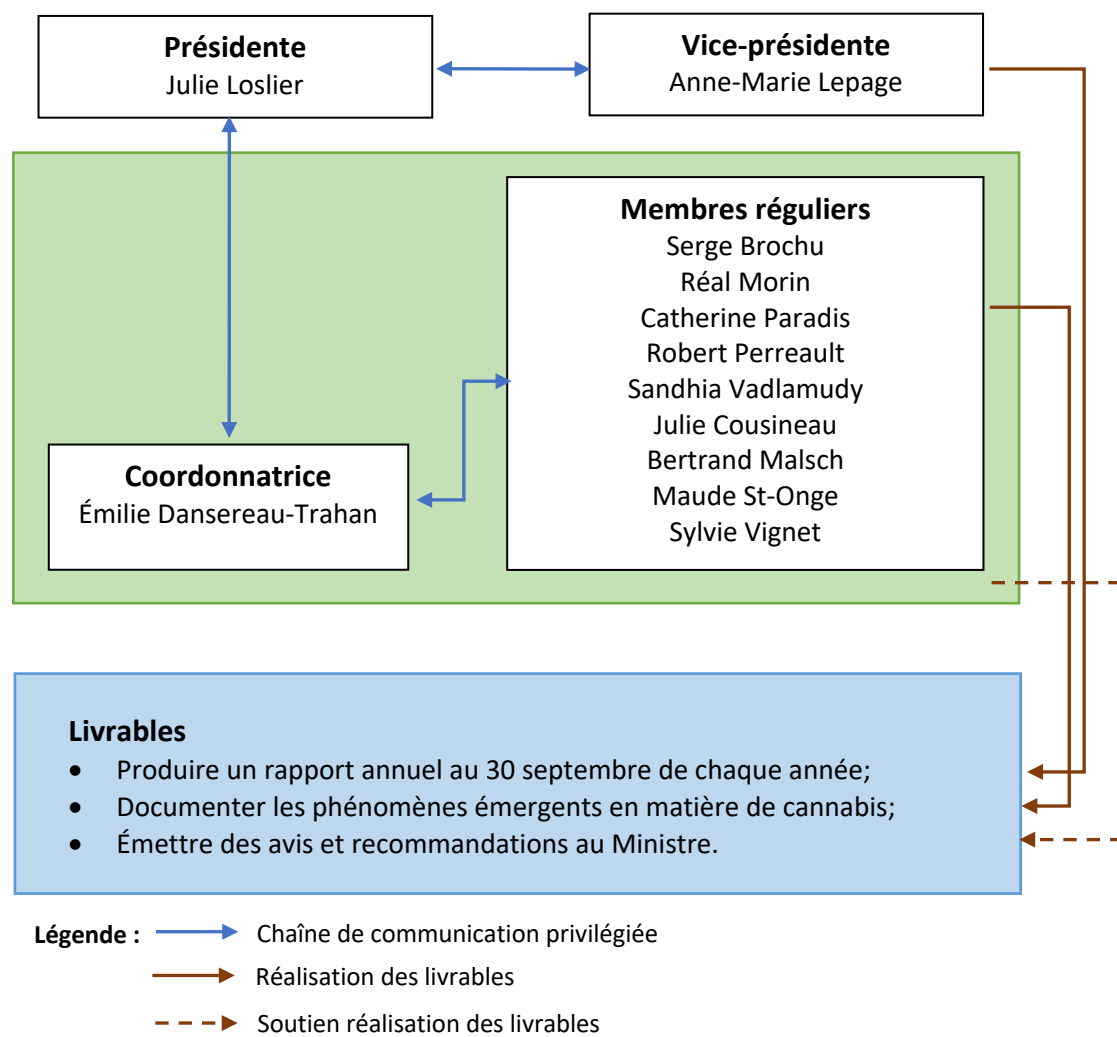
Les membres contribuent aux travaux du Comité à leur titre personnel de par leur expertise dans un domaine d'intérêt. Ils n'y représentent pas les positionnements de leurs employeurs respectifs. Cette distinction doit être explicite lors de leurs prises de position publique. Bien que leur appartenance au Comité ne limite pas leurs mandats au sein de leurs organisations respectives, le devoir de réserve quant aux travaux du Comité exige qu'ils ne s'identifient alors que dans le cadre de leur appartenance professionnelle et non comme membre du Comité. Seules la présidence et la vice-présidence pourront agir comme porte-parole du Comité. De plus, les informations dont disposent les membres dans le cadre de leurs travaux au sein du Comité sont réservées à cette fin et ces derniers sont tenus à un engagement de confidentialité.

Par ailleurs, notons qu'aucun membre ne peut, de manière directe ou indirecte, avoir de relation avec l'industrie du cannabis ou un intérêt dans cette industrie (excluant la SQDC), notamment de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique.

Le mandat de chacun des membres est d'au plus 5 ans et ne peut être renouvelé qu'une fois.

5. Fonctionnement du Comité de vigilance

Le fonctionnement du Comité de vigilance est illustré à la figure 1. Le comité est responsable de la réalisation des livrables identifiés au plan de travail annuel, selon les priorités fixées par le Ministre et par les membres du comité. Selon les livrables identifiés, le comité peut également faire appel à des partenaires stratégiques en soutien à ses travaux.



Rôles et responsabilités

Julie Loslier et Anne-Marie Lepage

- Assurer les liens avec le Ministre et la réalisation des mandats;
- Répondre aux demandes médiatiques;
- Animer les rencontres et assurer la pleine participation des membres.

Comité de vigilance

- Donner des avis au Ministre sur toute question relative au cannabis;
- Évaluer l'application des mesures prévues par la loi et l'atteinte de leurs objectifs;
- Saisir le Ministre de tout phénomène émergent ou de toute autre question qui mérite l'attention ou une action du gouvernement et lui faire des recommandations;
- Effectuer tout autre mandat que le Ministre lui confie.

Coordination

- Préparer les rencontres et assurer les suivis;
- Rédiger les rapports d'activité, avis et autres documents;
- Assurer les contacts avec les membres et avec les acteurs de soutien;
- Coordonner le soutien cléral.

5.1. Procédures des rencontres

Les membres du Comité de vigilance se rencontrent en personne au minimum quatre fois par année. Les dépenses liées aux déplacements pour les rencontres sont assumées par le CV, selon les règles en vigueur au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Des rencontres supplémentaires pourront s'ajouter au besoin et seront réalisées, préférablement, par téléconférence ou visioconférence.

L'avis de convocation aux rencontres ainsi que les documents afférents seront envoyés dans un délai maximal de 7 jours précédant la rencontre. Les membres du comité qui souhaitent ajouter des sujets pourront aviser la coordonnatrice avant ce délai.

5.2. Prise de décision

En règle générale, les décisions se prendront par consensus. Le quorum sera requis pour toute prise de décision du Comité. On considérera le quorum atteint si plus de la moitié des membres est présente. Exceptionnellement, des approbations électroniques seront possibles.

Dans le cas où un élément non consensuel doit faire l'objet de décision, un vote sera demandé. Si l'un des membres devait présenter un conflit d'intérêts en lien avec l'objet du vote, il devra s'abstenir. En cas d'égalité des votes, la présidente, ou en son absence, la vice-présidente aura un vote prépondérant.

5.3. Livrables

Une planification annuelle sera établie. Cette planification pourra être ajustée en fonction des demandes ponctuelles émanant du Ministre.

5.4. Budget du Comité de vigilance

Un projet de budget a fait l'objet d'une recommandation du Comité le 20 septembre dernier. La présidence et/ou la vice-présidence en assureront la gestion. Un rapport d'étape semestriel sera effectué au Comité.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2019-2020

COMITÉ DE VIGILANCE - CANNABIS

Budget de fonctionnement 2019-2020 adopté le 20 septembre 2019

REVENUS	(en dollars)
Allocation du MSSS	300 000
Total des revenus	300 000
DÉPENSES	
Rémunération	
Coordonnatrice	125 000
Adjointe administrative	45 000
Autres	10 000
sous-total rémunération	180 000
Fournitures et matériel	
Équipement informatique	8 000
Fournitures de bureau	3 000
Graphisme	10 000
sous-total fournitures et matériel	21 000
Dépenses liées aux rencontres	
Frais de déplacement des membres	10 000
Frais de rencontres	2 000
Frais liés aux experts	7 000
sous-total charges liées aux rencontres	19 000
Consultations	
Recherche et expertise	70 000
sous-total consultations	70 000
Autres dépenses	10 000
Total des dépenses	300 000
EXCÉDENT(DÉFICIT)	—

Le Comité compte se pencher avec intérêt et attention dans la prochaine année à la production de certains livrables. Il est reconnaissant de la confiance témoignée et s'assurera d'offrir le meilleur éclairage possible au Ministre dans le cadre de son mandat.

Respectueusement soumis,

Julie Loslier
Présidente

Anne-Marie Lepage
Vice-Présidente

ANNEXE

Composition du comité de vigilance sur le cannabis

MEMBRES	TITRE	EXPERTISES / EXPÉRIENCES	Santé publique	Éducation	Toxicomanie	Intervention jeunes	Matière municipale	Sécurité publique	Gouvernance et	Gestion des risques	Finances et
Julie Loslier PRÉSIDENTE Nommée le 3 avril 2019	Directrice de santé publique de la Montérégie Professeure agrégée au Département des sciences de la santé communautaire de l'Université de Sherbrooke Directrice du programme de résidence en santé publique et médecine préventive Chercheure associée au Centre de recherche de l'Hôpital Charles-Le Moyne	Détentrice d'un doctorat en médecine, d'une maîtrise en sciences cliniques et d'une spécialisation en médecine communautaire de l'Université de Sherbrooke, la docteure Loslier est directrice de santé publique de la Montérégie depuis juillet 2016 et chercheure associée au Centre de recherche de l'Hôpital Charles-Le Moyne. Elle est notamment responsable du dossier cannabis pour la Table de coordination nationale en santé publique.	X	X	X		X		X (G)		
Anne-Marie Lepage VICE-PRÉSIDENTE Nommée le 3 avril 2019	Sous-ministre adjointe à l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire	Titulaire d'un baccalauréat en orthopédagogie de l'Université de Montréal, d'une maîtrise en éducation de l'Université York et d'études doctorales en psychopédagogie de l'Université de Montréal, madame Lepage est sous-ministre adjointe à l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) depuis 2017 ayant notamment la responsabilité des services aux élèves en milieu scolaire. Elle était auparavant sous-ministre adjointe aux services aux anglophones, autochtones et communautés culturelles, toujours au MÉES, à partir d'octobre 2015.		X		X			X (G)		
Robert Perreault	Médecin-conseil,	Dr Perreault est expert dans le développement des politiques	X		X	X					

MEMBRES	TITRE	EXPERTISES / EXPÉRIENCES	Santé publique	Éducation	Toxicomanie	Intervention jeunes	Matière municipale	Sécurité publique	Gouvernance et	Gestion des risques	Finances et
Nommé le 21 août 2019	Direction de santé publique de Montréal	publiques en matière de cannabis pour la santé publique à la DSPublique de Montréal. Il est aussi psychiatre et expert en médecine préventive.									
Réal Morin Nommé le 21 août 2019	Médecin-conseil, INSPQ	Dr Morin possède une expertise en médecine préventive, en enjeux liés aux pratiques commerciales de l'alcool, l'intoxication par l'alcool et autres psychotropes.	X		X						
Serge Brochu Nommé le 21 août 2019	Directeur scientifique et chercheur régulier, Institut universitaire sur les dépendances, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	L'expertise de monsieur Brochu porte sur la toxicomanie, l'impact des politiques de répression face aux drogues, la cohabitation des politiques de réduction des méfaits dans un contexte répressif et les liens drogues-crimes.		X	X	X		X			
Catherine Paradis Nommé le 21 août 2019	Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS)	Madame Paradis est titulaire d'un doctorat en sociologie de l'Université de Montréal. Membre du Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances. Madame Paradis est une experte sur les politiques en matière d'alcool, la relation des femmes, des jeunes et des étudiants avec l'alcool. Madame Paradis a aussi participé à la stratégie canadienne sur l'alcool.	X		X				X		
Sandhia Vadlamudy Nommé le 21 août 2019	Directrice générale de l'Association des intervenants en dépendance du Québec	Directrice générale de l'Association des intervenants en dépendance du Québec (AIDQ). Madame Vadlamudy possède une expertise dans la prévention et le traitement des dépendances, la gestion organisationnelle et les stratégies de réduction des méfaits.		X	X	X		X			
Julie Cousineau Nommé le 20 septembre 2019	Professeure adjointe de clinique, Département de médecine familiale et médecine d'urgence, Faculté de médecine Avocate, Barreau du Québec	Madame Cousineau possède une expertise juridique et éthique dans l'analyse de problématiques complexes en droit de la santé, en droit des personnes et de la famille ainsi que du droit de l'enfant.							X (E)		

MEMBRES	TITRE	EXPERTISES / EXPÉRIENCES	Santé publique	Éducation	Toxicomanie	Intervention jeunes	Matière municipale	Sécurité publique	Gouvernance et	Gestion des risques	Finances et
Bertrand Malsch Nommé le 20 septembre 2019	Professeur agrégé, Département de comptabilité, directeur du CPA Ontario for Corporate Governance & Accountability, The Stephen J. R. Smith School of Business, Queen’s University, Avocat, Barreau du Québec.	Monsieur Malsch est un expert du domaine de l’audit financier, des systèmes de contrôle et de la gouvernance d’entreprise. Ses recherches actuelles portent notamment sur l’audit en matière de responsabilité sociale et environnementale ainsi que sur l’audit financier des communautés autochtones.							X (G)	X	X
Maude St-Onge Nommé le 20 septembre 2019	Toxicologue, directrice du Centre antipoison du Québec, professeure adjointe, Département d’anesthésiologie et de soins intensifs et Département de médecine familiale et de médecine d’urgence, Université Laval.	Dre Maude St-Onge travaille comme intensiviste clinicienne-chercheure en plus d’être toxicologue dans le CHU de Québec.	X		X						
Sylvie Vignet Nommé le 20 septembre 2019	Mairesse de Rivière-du-Loup, vice-présidente du conseil d’administration du réseau québécois « Ville et Villages en santé »	Madame Vignet est impliquée dans les politiques municipales, l’aide aux populations vulnérables et aussi le réseautage dans le milieu des affaires.				X	X		X (G)		

Comité de
vigilance sur le
cannabis
